

A PROPOS d'une tombe à incinération gallo-romaine découverte à Toussieu

Au cours de l'hiver 1956-57, en creusant un silo destiné à recevoir un lot de cardons à blanchir, M. Gay, maraîcher à Toussieu, a mis au jour une urne cinéraire gallo-romaine au lieu-dit « Sous la Mâtre », à proximité de la route de Lyon à Heyrieux, sur le territoire de la commune de Toussieu.

Après avoir constaté que ce « pot » ne contenait qu'un peu de terre noirâtre et quelques débris osseux, cet archéologue occasionnel eut l'amabilité de venir nous faire part de sa découverte et même de nous faire don de l'objet de sa trouvaille.

Cette urne funéraire est en réalité composée de deux vases emboîtés l'un dans l'autre : une poterie noire contenant les cendres du défunt (fig. 1) et un bol décoré à panse carénée formant couvercle (fig. 2).

Dans cette tombe à incinération, le découvreur n'avait remarqué que la présence d'un caillou roulé à proximité du « pot », placé à un mètre vingt de profondeur. Nous étant rendus sur les lieux, nous avons pu recueillir, dans la terre noirâtre du voisinage, plusieurs fragments de poterie ayant tous subi l'action du feu, et en plus, un clou en fer (fig. 9).

**

M. Sylvain Gagnières a recueilli plusieurs clous semblables dans les tombes à incinération du cimetière gallo-romain de Rochefort-sur-Gard (1) : « ils proviennent probablement, nous dit-il, des caisses de bois qui contenaient les cadavres avant et pendant la crémation », mais il signale l'opinion d'un archéologue allemand, pour qui « ces clous étaient sans doute rassemblés, parmi les cendres du bûcher, et déposés dans les tombes, avec intention, à la manière des clous magiques trouvés dans les tombes italiennes » (2).

**

L'indice fourni par le mobilier funéraire, spécialement par la céramique, objet d'usage courant, est plus précieux pour dater une tombe. Le vase formant couvercle est une poterie dite « samienne », rouge lustré à engobe décapée à l'extérieur par

1) Rhodania, Congrès de Chalon 1931, n° 1565.

2) Shaeffer : La nécropole gallo-romaine de Stephanfeld, Brumath, fouilles de 1922.

l'acidité de la terre et des cendres, mais on devine encore par places ses motifs de décoration. Par sa forme, sa panse carénée, ses lèvres guillochées, il rappelle le type 29 de l'Atlas de Draggendorf (fig. 3). Ici, la décoration est d'un mode spécial dû à la coexistence de bandeaux guillochés, de festons et de rinceaux, d'une ampleur inhabituelle.

C'est là, d'après M. Chauffin, un décor de transition, (par son registre d'oves sous le guilloché) qui se situe entre les années 70 et 85.

Nous verrons plus loin que l'étude de l'estampille, qui se trouve à l'intérieur de ce vase (OF. COTOL.) ne fera que confirmer approximativement cette date de fabrication.

L'urne contenant les cendres (fig. 1) est un vase ovoïde à pâte grise, revêtu d'une engobe noire sur le registre supérieur seulement, sans estampille ; c'est une poterie, sans doute indigène, de la période gallo-romaine précoce, dit M. Chauffin.

**

Quant aux débris d'assiettes trouvés dans la terre noirâtre au voisinage de l'urne funéraire, il s'agit de tessons de céramique grisâtre, très rugueuse, à surface calcinée. (fig. 5) (3). Ce genre de poteries existait déjà à l'époque celtique. Sa fabrication, de tradition gauloise, résista un certain temps à l'envahissement de la pratique du moulage d'origine italique (technique d'Arrezzo) (4). Ces poteries communes ne peuvent provenir que de fabriques locales, travaillant pour une clientèle indigène ; elles ont duré depuis le temps de l'indépendance jusqu'aux environs de l'an 250 (Chauffin).

Deux autres débris de vases ont été recueillis au même niveau : ils relèvent de la céramique rouge importée. Bien que sans décor, ces poteries rouge lustré sont de fabrication fine et soignée ; très minces et légères, elles sont parées seulement d'un beau vernis d'aspect vitreux, (ici en partie calciné par le feu), ce qui rend l'estampille située à l'intérieur, sur le fond, complètement illisible. Ces vases étaient faits au tour, « mais pour les terminer et les brunir, dit le Dr. Morlet (5), le potier se servait d'un lissoir en argile, la poterie était alors « achevée et prête à recevoir l'engobe par immersion. »

L'un de ces bols d'importation, correspond au type n° 27 de l'Atlas de Draggendorf (cf. fig. 6), fabriqué depuis Auguste jusqu'à Trajan, mais très répandu sous Claude, d'après M. Chauffin.

3) M. Chauffin a bien voulu nous adresser quelques notes fort précieuses sur ces différentes poteries de Toussieu, tandis que M. Millat, avec son obligeance habituelle, nous en a artistiquement relevé les dessins.

4) Docteur A. Morlet : Vichy gallo-romain, 1957, p. 109.

5) Id., p. 133.

L'autre débris de vase est une réplique du type n° 33 (cf. fig. 7), en usage depuis Auguste jusqu'à la fin du deuxième siècle.



Grâce à ces objets familiers, le mobilier du défunt ne s'immobilise pas dans l'abstraction, car, sans nul doute, ces divers vases ou assiettes lui appartenaient ; ils ont subi un bris rituel à l'occasion de ses funérailles.

Au demeurant, le bol d'apparat (fig. 2), couvercle de l'urne cinéraire, est le plus évocateur de sa fortune. Ce modèle de coupe décorée, (type 29) à panse carénée, aurait été créé, selon le Dr. Morlet, à l'imitation d'un vase métallique gréco-romain, dont le rebord était orné de cannelures et la partie cylindrique revêtue d'un rinceau ondulé.

Le type le plus ancien du bol caréné à lèvres guillochées est celui dont la panse est ornée à la partie inférieure de gaudrons, comme on le voit sur les vases métalliques : on peut dater le début de sa fabrication de l'an 50 environ ; quant à sa fin, Déchelette la fixe vers l'an 75.

En effet, l'évolution de ce vase était achevée lors de l'envelissement de Pompéi, où d'ailleurs apparaît déjà la forme hémisphérique (fig. 4) (type 37 de Déchelette), que l'on trouve 19 fois sur 20 dans les trouvailles archéologiques.

Le bol caréné fut remplacé par le bol hémisphérique, à lèvres lisses, dont le décor est délimité dans le haut par un rang d'oves « à une date voisine de 70 » nous dit Déchelette, mais on dut continuer à fabriquer simultanément ces deux sortes de bols pendant un certain temps, car on trouve des vases de transition.

Notre vase de Toussieu (fig. 2) représenterait un de ces types de transition « par son registre d'oves sous le guillochis ».

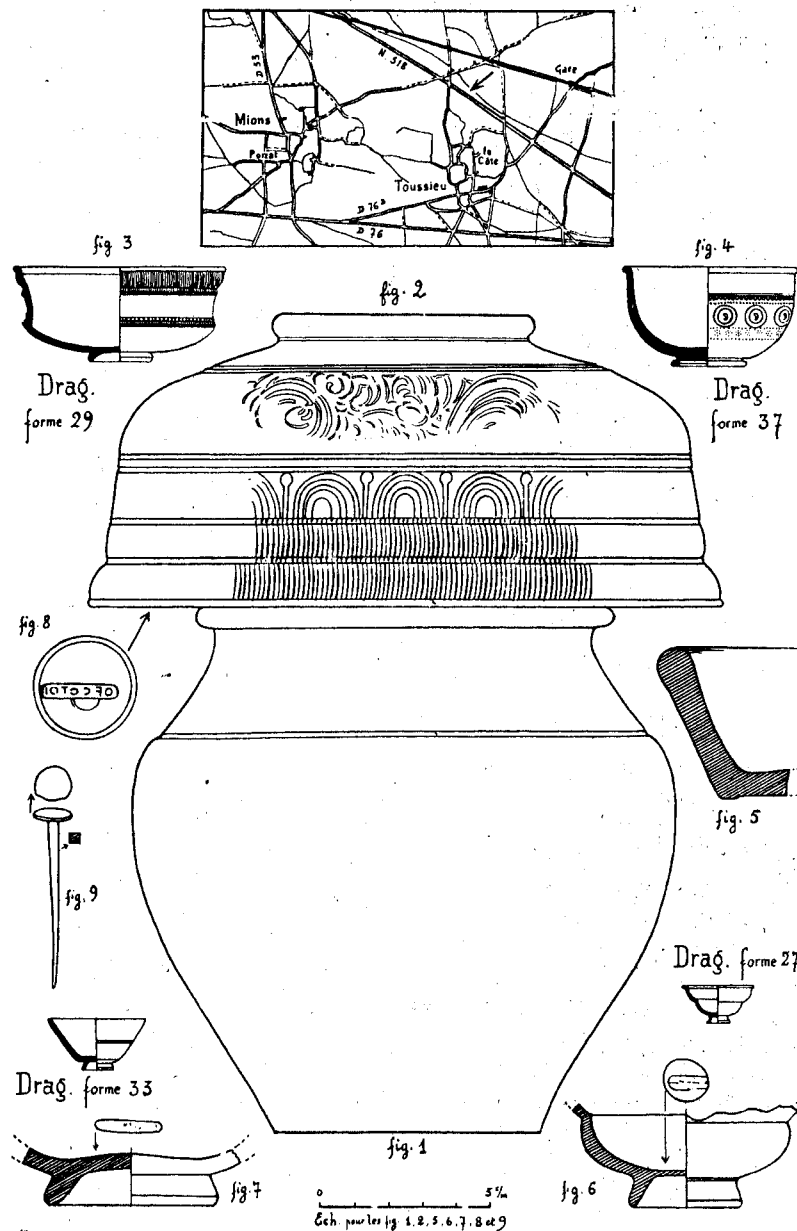


De pâte et de vernis rouge, notre bol décoré mesure six centimètres de hauteur et son diamètre supérieur est de seize centimètres et demi ; il porte une estampille à caractères rétrogrades (OF. COTOL.) au fond ; à l'intérieur (fig. 8).

Les potiers gallo-romains se servaient de poinçons sigillaires pour imprimer leur nom, soit sur le moule, soit sur le vase lui-même, lorsqu'il s'agissait d'une pièce tournée, comme c'était le cas pour notre bol (6). Ces sceaux étaient imprimés soit à l'intérieur, comme ici, sur le fond du vase, soit à l'extérieur. « C'est à leur sujet qu'on peut dire que les Gallo-Romains ont frôlé, sans s'en douter, la découverte de l'imprimerie » (7).

6) Le sceau employé sur notre vase de Toussieu était destiné à estamper spécialement les moules, ce qui explique les caractères imprimés sur notre poterie, inversés, comme dans une glace.

7) Dr. Morlet, op. cit. p. 113.



Dessins de Jean MILLIAT

Ce sont des signatures commerciales, celles des propriétaires des ateliers où était fabriqué l'objet, et non celles des modèles de décors. Les noms sont le plus souvent précédés des lettres OF. (officina), ce qui explique pourquoi les patronymes sont au génitif et rarement au nominatif.

Pour dater une tombe, l'estampille de l'officine du potier est fort précieuse ; M. le professeur Bruhl a bien voulu nous adresser les renseignements suivants au sujet de celle qui est gravée sur notre vase : « OF. COTOI est la marque de l'atelier de Coto, qui a fonctionné dans le midi de la Gaule à l'époque des Flaviens. Il y a des vases de cette fabrique qui ont été trouvés à Trion, mais il en est aussi en Angleterre, à Wroxeter, Londres et York, et en Allemagne, à Bonn, « Rotwell et Worms ». (8).

L'extraordinaire diffusion de ces poteries d'apparat prouve l'extension économique, qui existait à travers le monde romain à la fin du premier siècle.

Le témoignage archéologique de la romanisation de l'Empire est connu. Allmer et Dissard, qui ont recueilli deux exemplaires de marques similaires rétrogrades de l'atelier de Coto, lors des fouilles lyonnaises de Trion en 1885, ont signalé en même temps, plusieurs découvertes de variantes de ces estampilles (COTTO, avec ou sans F) et des trouvailles analogues faites à Genève, Tarragone, Londres, Liège, Poitiers, etc. (9).

En conclusion, le tableau d'ensemble de la céramique recueillie à Toussieu évoque l'image d'une tombe à incinération du temps des empereurs Flaviens, c'est-à-dire de la fin du premier siècle ou peut-être du début du deuxième, si l'on tient compte de la vie moyenne assez longue des poteries d'apparat, comme le fait remarquer M. Chauffin.

Le voisinage des colonies de Lyon et de Vienne avait fortement romanisé notre région et l'on sait que le rite de l'incinération était d'usage courant chez les Romains des premiers siècles. Il devait persister d'ailleurs jusqu'au troisième siècle, époque où l'inhumation prend le dessus, sans doute sous l'influence des religions orientales pour triompher finalement avec le christianisme, au temps de l'empereur Gratien : l'inhumation avait pour elle le respect intégral de la dépouille du mort (10).

**

Au demeurant, la civilisation romaine pénétrant en Gaule n'avait pas bouleversé les habitudes funéraires des anciens habitants. La pratique de brûler les morts apparue sporadiquement dans le sud-ouest, après l'invasion de la civilisation des Champs d'Urnes, devint pratique courante à la Tène III sur tout le territoire.

8) Renseignement tiré de : Oswald Pryce.

9) A. Allmer et P. Dissard : Trion, T. II, p. 379.

10) Paul-Marie Duval : La vie quotidienne en Gaule, p. 323.

César parlant des Gaulois nous les montre comme pratiquant simultanément les deux rites : inhumation et incinération (11).

Les Gallo-Romains n'ont pas hésité à adopter les habitudes que leur apportait la civilisation conquérante, dès l'instant qu'elle paraissait prolonger leurs propres traditions ; ils ont retenu de la tradition gréco-romaine tout ce qui leur permettait d'exprimer plus clairement leurs propres concepts (12).

**

La coutume d'incinérer les corps était si générale à Rome au temps de Tacite, que cet historien remarque comme une chose singulière que le corps de la fameuse Poppée, l'épouse de Néron, soit embaumé à la manière des rois barbares et « non pas détruit par le feu selon la coutume romaine » (13).

Trajan voulut que l'on mit ses cendres dans une urne d'or et que celle-ci fût placée sur cette colonne dite Trajane qui subsiste encore à Rome.

Marcellus, qui prit la ville de Syracuse, en avait une d'argent, d'après Plutarque ; Virgile dit que celle de Mycènes était de bronze. Par contre, Marc Varon « voulut être mis dans un vaisseau de poterie avec des feuilles de « meurte », d'olivier et de peuplier, ce que Plinius appelle à la Pythagorique, parce que c'étaient-là les plus simples et les plus ordinaires des réceptacles » (14).

Tandis qu'en Italie, l'urne funéraire, qui prenait place dans un tombeau monumental ou le colombar, était souvent décorée, c'était là une rareté en Gaule, où le réceptacle à contenir les cendres, en général, ne devait pas paraître à l'air libre. Les urnes en verre, ou simples pots de terre, comme à Toussieu, étaient les plus fréquents.

« Il est peu de villes anciennes, où l'on en ait quelquefois trouvé, écrivait en 1674, le médecin lyonnais Jacob Spon, qui ajoutait : « dans la maison de ville de Genève on en conserve un bon nombre et dans cette ville, ou dans Vienne, il s'en déterre tous les jours de semblables » (15).

« Il est donc constant, poursuit notre médecin archéologue, que cette coutume de brûler les corps était commune chez les anciens Romains, leurs histoires nous le disent, les inscriptions de leurs tombeaux nous le confirment et les urnes remplies de cendres que l'on déterre tous les jours nous en convainquent ; mais il est assez incertain de quelle manière ils pouvaient recueillir les cendres et empêcher qu'elles se mêlassent avec celles

11) César : De bello gallico, VI., 19.

12) Hatt : La tombe romaine, p. 105.

13) « Corpus non igni abolitur ut romanus mos ». Texte rapporté par Claude Charvet dans : Les Fastes de la ville de Vienne, p. 163.

14) Discours sur une pièce antique du cabinet de Joseph Spon, docteur-médecin, agrégé au Collège de Lyon, 1674, p. 12.

15) Id. p. 13.

du bois, des drogues, des animaux et des choses précieuses que les défunts avaient aimées et que l'on brûlait avec eux ».

Il parle, d'après Plin, d'une toile incombustible faite en pierre d'amiante dont on possédait alors le secret de filer les fibres ; le corps du défunt brûlait dans cette enveloppe qui en retenait les cendres.

Cette toile merveilleuse ne pouvait servir qu'aux riches ; pour les gens du commun, notre médecin lyonnais émet l'hypothèse d'une crémation en deux temps : « quand un corps était à demi-brûlé et que les os étaient à découvert, on pouvait bien les retirer et les brûler à part dans quelque vaisseau de fer ou de terre à l'épreuve du feu ou les calciner dans un four ; quelquefois même on ne les mettait qu'à demi-brûlés dans l'urne » (16).

Il est bien plus probable qu'on plaçait le corps sur un gril de fer, sous lequel était un vase destiné à en recevoir les cendres, qui malgré ces précautions étaient toujours mêlées avec celles du bûcher. Claude Charvet rappelle à ce propos la sinistre aventure qui arriva à un personnage consulaire du nom d'Aviola : celui-ci n'était qu'en mort apparente quand on plaça son corps sur le bûcher ; sous l'action de la chaleur, il reprit ses sens, mais la vivacité des flammes empêcha de lui porter secours et il fut brûlé vif (17).

**

L'enfumage des tessons de poteries rouges découvertes à Toussieu, dans la terre noirâtre provenant des cendres du bûcher et la calcination sans oxydation des débris d'assiettes grises, dénote d'un manque d'air à la combustion, d'après M. Chauffin, qui croit à la présence d'une fosse ou d'un bûcher considérable. (Notons que le vase décoré qui forme couvercle et notre urne cinéraire ne paraissent pas avoir subi l'épreuve du feu : ils ne sont pas enfumés comme les fragments des bols brisés.)

Quels que soient le genre de bûcher et la façon usitée pour recueillir les cendres, notre vase funéraire est bien modeste apparemment, pour recevoir les restes d'un défunt. Il est vrai que « les cendres d'un homme se trouvent réduites à très peu de chose, fait encore remarquer le médecin lyonnais, Jacob Spons, qui ajoute : « quand je dirai qu'à peine rempliraient-elles les deux creux de mains, je n'avancerais rien dont on ne dût être persuadé ».

Les débris osseux et calcinés du Gallo-romain de Toussieu n'occupaient guère plus de la moitié du pot de terre destiné à les recevoir, il ne faut donc pas s'étonner de voir signaler une petite urne (urna brevis) analogue à la nôtre, renfermant les cendres de deux personnes (18).

16) Id. p. 11.

17) Charvet, op. cit. p. 162.

18) « Urna brevis geminum quamvis tenet ista cadaver » rapporte une inscription citée par Spons, op. cit. p. 13.

Au temps de la civilisation romaine, les tombes étaient toujours placées en dehors des agglomérations ; une loi des XII tables interdisait dans les villes toute forme de sépulture et cela pour des raisons religieuses qui avaient peut-être été dictées à l'origine par le souci de salubrité, dans un climat chaud comme l'Italie (19).

Notre tombe de Toussieu n'a pas échappé à cette règle : elle était située à une grande distance de la station principale du domaine gallo-romain, qui a donné naissance au village actuel, mais elle se trouvait placée au voisinage de deux routes anciennes « la vieille route d'Heyrieux », qui avait relevé le tracé de la voie romaine de Lyon à Grenoble et un antique « chemin de Vienne » retenu par la toponymie locale, peut-être d'origine celtique, partant de Meyzieu pour aller à Vienne, par Genas, Manissieu, Toussieu, Chandieu, etc.

De plus, la Gaule romaine a connu la coutume du jardin attendant au « sépulcre », dont le revenu servait couramment à alimenter le culte funéraire (repas ou libations) (20).

« Comme le temple était entouré d'un domaine inviolable et sacré, qui appartient aux Dieux, de même la tombe sera placée au milieu d'un jardin ou d'un verger, qui sera sa propriété », dit M. Hatt dans sa thèse si documentée sur la Tombe Romaine (21).

On peut soupçonner un tel genre d'enclos pour notre tombe de Toussieu, située au milieu des champs, dans une parcelle de terrain nettement délimitée par les cultures du voisinage en un lieu appelé « Sous la Mâtre ».

Ce toponyme local semble évoquer la présence dans les environs d'un culte de la Déesse Mère, symbole de la terre elle-même, nourricière et bienfaitrice de l'humanité et peut-être est-il permis de dire à son sujet « qu'elle tue et ressuscite » (22).

A moins qu'il ne s'agisse déjà de Cybèle, la Mère des Dieux, dont le culte correspond à une extension du mysticisme dans les grandes villes cosmopolites de Lyon et de Vienne et qui a devancé le Christianisme tout en lui frayant la voie (23).

**

La forme de la sépulture des Gallo-Romains est extrêmement variable. « La Gaule romaine, a pu écrire Camille Jullian, nous a laissé près de vingt mille tombeaux et peut-être n'y en a-t-il pas deux qui soient absolument identiques. »

Docteur Joseph SAUNIER.

19) P.-M. Duval op. cit. p. 325.

20) P. Grimal : Les jardins romains, Paris 1943, p. 63 et 343.

21) Hatt : La tombe romaine, p. 105, qui cite : « la parcelle d'une vigne destinée à cet usage à Briord et le testament de Géligneux dans la même région, qui fait allusion à une parcelle du vignoble dépendant du mausolée. (p. 71).

M. Duval rappelle également le testament d'un Lingon, qui mentionne ces vergers, où l'on incinère et où l'on ensevelit (op. cit. p. 323.)

22) Fernand Niel : Dolmens et menhirs, 1958, p. 107.

23) H. Graffiot : Culte de Cybèle, mère des Dieux, à Rome et dans l'Empire romain.